

3^{ème} Colloque du Réseau des Cliniques Juridiques Francophones

Univer-cités ? La dimension citoyenne des cliniques juridiques

université de Bordeaux, les 16 et 17 mars 2017



Avec le soutien de la Fondation Anthony Mainguené

Universités citoyennes, place de l'université dans la cité, formation d'étudiants-citoyens... autant de termes qui reviennent couramment dans la présentation des cliniques juridiques. Le développement récent de ces cliniques dans l'espace francophone relance la question du rôle de l'université dans la société. Dans le monde anglo-saxon, les cliniques juridiques se sont clairement investies d'une mission de justice sociale, venant pallier le manque de structures d'aide aux plus vulnérables. Les cliniques juridiques francophones développent de leur côté des modèles généralement basés sur deux piliers, professionnalisation des étudiants et vocation sociale. Ce contexte est imprégné de la spécificité francophone de la notion de service public, de ses particularités et de l'existence d'un système d'aide juridictionnelle. Mais au-delà de la formation des étudiants et de l'accès au droit, quel rôle jouent les cliniques juridiques pour l'Université et dans la Cité ?

Inscriptions par mail à forum.montesquieu@u-bordeaux.fr

Contact :

Lucile Raimbeaux, lucile.raimbeaux@u-bordeaux.fr

05 56 00 98 02



Jeudi 16 mars –

Pôle Juridique et Judiciaire, 35 place Pey-Berland 33000 Bordeaux (amphi Duguit)

14h : Discours d'ouverture

14h30 : Les cliniques juridiques : lieu d'une pratique et/ou d'une transformation du droit ?

Les cliniques juridiques peuvent-elles être un lieu de pratique du droit où l'enseignement se voudrait innovant et basé sur des cas réels ? Leur vocation serait alors de transformer l'enseignement du droit au travers d'une méthodologie pluridisciplinaire, transversale et pratique.

Les cliniques peuvent aussi avoir vocation à susciter des réflexions sur le droit lui-même et ses évolutions (critiques et analyses de l'application du droit et de ses défaillances). Plus avant, les cliniques juridiques pourraient avoir pour mission de porter le message d'une nécessaire évolution du droit.

Que les cliniques aient vocation à renforcer la pratique dans les enseignements ou à favoriser l'émergence de changements dans le droit, participent-elles (et comment) à former les citoyens de demain ?

Animé par Olivier DECIMA, université de Bordeaux

Intervenants :

- **Malika BOULENOUAR et Malika BOUZIANE**, université d'Oran II (Algérie)
- **Jérôme DIROU**, barreau de Bordeaux (France) – *sous réserve de confirmation*
- **Abdelfettah EL FATIN**, université Hassan II (Maroc)
- **Marie LAMARCHE**, université de Bordeaux (France)
- **David PAVOT**, université de Sherbrooke (Canada)
- **Olivier PLUEN**, université de Versailles Saint-Quentin (France)

17h : Fin des débats

17h30 – 19h30 Assemblée Générale du Réseau des Cliniques Juridiques Francophones

Pôle Juridique et Judiciaire, 35 place Pey-Berland 33000 Bordeaux (Salle 1K)



Vendredi 17 mars –

9h : L'enseignement clinique du droit : une formation citoyenne ?

Pôle Juridique et Judiciaire, 35 place Pey-Berland 33000 Bordeaux (amphi Duguit)

Quels sont les éléments éthiques et déontologiques auxquels est confronté l'étudiant clinicien lors de sa participation à un projet clinique ? La participation à un projet clinique favorise-t-elle une prise de conscience sociale et quelles en sont les conséquences ? Les acquis sont-ils uniquement professionnels ou ont-ils une incidence dans et au-delà de leur pratique professionnelle ? Enfin, doit-on parler uniquement de la formation que les cliniques juridiques apportent aux étudiants, où va-t-elle au-delà ?

Animé par Olivier DUBOS, université de Bordeaux

Intervenants :

- **Marie DERAMAT**, université de Bordeaux (France)
- **Delphine GOUELLO**, juriste en association (France)
- **Maria KOCHILAS**, université Paris-8 Vincennes-Saint Denis (France)
- **Marie MERCAT-BRUNS**, sciences Po Paris (France)
- **Jean-Christophe POISSON**, formateur (France)
- **Frédérique RUEDA**, université de Bordeaux (France)
- **Alexis TABARY**, université de Lorraine (France)

12h30 : Pause-déjeuner



14h : Les cliniques juridiques participent-elles à transformer la place de l'université dans la cité ?

Salons de l'Hôtel de ville, place Pey-Berland, 33 000 Bordeaux

Quel est le rôle de l'université ? Est-ce uniquement la formation des étudiants et les activités de recherche ? L'université, service public, a-t-elle d'autres vocations ? Si oui, quelles en sont les limites ? Comment les cliniques juridiques s'insèrent-elles dans les missions de l'université ? Quelle place est faite aux étudiants ? Sont-ils ou doivent-ils en être les acteurs, les vecteurs ?

Animé par Cécile CASTAING, université de Bordeaux

Intervenants :

- **Julieta BARRENECHEA**, Fondation Euskampus (Espagne)
- **Djemila CARRON et Camille VALLIER**, université de Genève (Suisse)
- **Dieudonné KOSSI**, université de Lomé (Togo)
- **Romain OLLARD et Amarande BAUMGARNER**, université de La Réunion (France)
- **Erick SULLIVAN**, université Laval (Canada)
- **Emmanuelle VIGNAUX**, Région Nouvelle Aquitaine (France) – *sous réserve de confirmation*
- **Nabil SOUSSI**, université de Tunis El Manar (Tunisie)

17h30 Synthèse des débats

Par Xavier AUREY, Réseau des Cliniques Juridiques Francophones

